



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le
Conseil municipal

Séance du 06 juin 2024

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Madame Sylvie JEANNOT*
- Délibération n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 avril 2024 - *Approuvé*
- Délibération n° 1.3 a) - Retrait de délégation accordée à un adjoint de quartier - Décision de maintien ou non de l'élu concerné dans ses fonctions d'adjoint au Maire - *Non maintien de Monsieur Stéphane LAGRIVE dans ses fonctions d'adjoint de quartier*
- Délibération n° 1.3 b) - Election d'un nouvel adjoint de quartier - *Election de Monsieur Alfred ROCHEFORT*
- Délibération n° 1.4 - Projet de constitution d'un groupement d'employeurs (GE) entre la SEM Plaine commune Développement et la SPL Plaine commune développement et constitution d'un groupement d'intérêt économique (GIE) par la SEM Plaine commune Développement, la SPL Plaine commune Développement, la SEM Saint-Denis Commerces, la SPL Agence d'attractivité et le GE Plaine commune Développement - *Approuvé*
- Délibération n° 1.5 - Adoption de la charte municipale de fonctionnement des Conseils d'habitants de la ville de Stains - *Approuvée*
- Délibération n° 1.6 - Autorisation d'incorporation d'un bien présumé vacant sans maître par la commune de Stains - parcelle cadastrée section S numéro 358, sise 98 avenue de Stalingrad - *Approuvée*
- Délibération n° 1.7 - Convention de mise à disposition d'équipements de traitement des punaises de lit - *Approuvée*
- Délibération n° 1.8 - Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Stains dans le cadre du pavoisement relatif aux jeux de Paris 2024 - *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Instauration de régime d'équivalence et majoration du

régime indemnitaire au titre des sujétions particulières pour les agents intervenant dans le cadre de séjours avec hébergement - *Approuvées*

- Délibération n° 2.2 - Modification du tableau des emplois - *Approuvée*
- Délibération n° 3.1 - Compte de gestion de l'exercice 2023 - *Approbaton du compte de gestion et constatation de sa concordance avec les résultats du compte administratif de l'exercice 2023*
- Délibération n° 3.2 - Approbation du compte administratif 2023 - *Approuvé*
- Délibération n° 3.3 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.4 - Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) - Rapport d'utilisation pour l'exercice 2023 - *Approuvé*
- Délibération n° 3.5 - Fixation des tarifs applicables au titre de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures pour l'année 2025 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.6 - Convention attributive de subvention au titre de la programmation 2024 de la dotation politique de la ville (DPV) - *Approuvée*
- Délibération n° 3.7 - Adhésion de la commune de Stains à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) - *Approuvée*
- Délibération n° 3.8 - Approbation de l'avenant au lot n° 1 « dommages aux biens et risques annexes » du marché public d'assurances conclu avec la compagnie d'assurances SMACL - *Approuvé*
- Délibération n° 3.9 - Marché de location de cars avec chauffeur et de minibus sans chauffeur - *Approuvé*
- Délibération n° 3.10 - Marché public relatif à l'organisation de séjours pour les vacances été à destination des enfants, jeunes et familles de la commune de Stains - *Approuvé*
- Délibération n° 3.11 - Marché public de location, pose, mise en service et maintenance d'un parc de défibrillateurs automatisés externes (DAE) et matériels associés pour équiper les établissements accueillant du public (ERP) de la commune de Stains - *Approuvé*
- Délibération n° 3.12 - Garantie d'emprunt à hauteur de 13,33% au bénéfice de la SPL Plaine Commune Développement pour le financement de la ZAC des Tartres par la Banque Postale - *Approuvée*
- Délibération n° 3.13 - Garantie d'emprunt à hauteur de 13,33% au bénéfice de la SPL Plaine commune Développement pour le financement de la ZAC des Tartres par la Caisse des dépôts et consignations - *Approuvée*
- Délibération n° 4.1 - Approbation de la convention annuelle d'objectifs entre le CCAS de Stains et la commune de Stains relative au programme de réussite éducative 2024 - *Approuvée*

- Délibération n°4.2 - Programmation 2024 - Octroi de subventions aux associations - *Approuvée*
- Délibération n°4.3 - Contrat « Engagements Quartiers 2030 » - *Approuvé*
- Délibération n°4.4. Adhésion de la ville de Stains au réseau de la médiation sociale - *Approuvée*
- Délibération n°5.1 - Convention d'adhésion à l'expérimentation pour un parcours de soins coordonné des enfants et adolescents protégés (santé protégée) - *Approuvée*
- Délibération n°5.2 - Adhésion à l'association Communauté professionnelle territoriale de santé du Nord-Ouest 93 (CPTS NO 93) et désignation de représentants au sein du conseil d'administration - *Approbaton de l'adhésion et désignation de :*
 - *au sein du collège « représentants des Villes » : Madame Naja AMZAL en qualité de représentante titulaire et la Directrice du pôle Solidarité-Santé, Madame Sandrine Colombani en qualité de représentante suppléante ;*
 - *au sein du collège « représentants de structures regroupées de soins (CMS, CDS, MSP) » : la responsable administrative et financière, Madame Sherazade Toron en qualité de représentante titulaire, pour le Centre Municipal de Santé Colette Coulon*
- Délibération n°6.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois.e.s - 2^{ème} répartition 2024 - *Approuvées*
- Délibération n°7.1 - Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Stains relative à l'allocation et diffusion de billets pour les jeux olympiques et paralympiques 2024 - *Approuvée*
- Délibération n°8.1 - Vœu de la majorité municipale : pour qu'Ahmad QARAMAN, jeune étudiant Gazaoui, soit nommé citoyen d'honneur de la ville de Stains - *Approuvé*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.